

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juin 2012**

Décision n° **B-2012-3324**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Jean-Michel Daclin et Mme la Vice-Présidente Dounia Besson pour un déplacement à Sétif (Algérie)

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier, Philip, Arrue (pouvoir à Mme Besson), Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrrière (pouvoir à Mme David M.), David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 4 juin 2012**Décision n° B-2012-3324**

objet : Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Jean-Michel Daclin et Mme la Vice-Présidente Dounia Besson pour un déplacement à Sétif (Algérie)
service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 mai 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Dans le cadre des accords de coopération signés en février 2011 avec la Wilaya de Sétif, monsieur le Vice-Président Jean-Michel Daclin, délégué aux relations internationales et à l'attractivité, ainsi que madame la Vice-Présidente Dounia Besson, déléguée à l'emploi et l'économie solidaire, ont été invités à participer à la délégation économique qui se rendra à Sétif (Algérie) du 18 au 21 juin 2012.

Les objectifs de ce déplacement sont de faciliter les relations économiques entre les entreprises lyonnaises, PME notamment, et algériennes ainsi que de faire un point d'étape sur l'avancement de l'accord de coopération décentralisée entre les 2 collectivités.

Cet accord prévoit une coopération technique en matière d'urbanisme, d'espaces verts et d'éclairage public. Les filières économiques ciblées sont donc le bâtiment, l'environnement, les matières plastiques et l'agro-alimentaire.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réels sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le Vice-Président Jean-Michel Daclin ainsi qu'à madame la Vice-Présidente Dounia Besson pour une mission à Sétif (Algérie) du 18 au 21 juin 2012.

2° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

3° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2012 - compte 653 200 - fonction 021 - opération n° 0P28O2201.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juin 2012.